

PV DU CSE extraordinaire DU 17/06/2024

Étaient présents

Mme Natascha LEONARD BINEAU, Directrice Générale en visioconférence
Mme Céline ARNAUD, Directrice Administrative et Financière

Collège 1

Titulaires : David MORETTO (CGT), Sylvie CHANIER (CGT)

Suppléants : Chrystelle BONNET (CGT)

Collège 2

Titulaires : Andéol LHUILLIER (CGT) secrétaire adjoint, Sandrine BOURGOGNE trésorière (CGT),

Suppléants : Isabelle CHARIGNON (CGT)

Collège 3

Titulaires :

Suppléant Didier OLIOSO (CFDT)

Début de séance à 10 heures 08

Information-consultation sur la situation économique et financière de l'ADAPEI 07

DAF : L'objectif de cette réunion est de vous présenter les comptes consolidés de l'ADAPEI 07 au titre de l'exercice 2023.

Avez-vous fait parvenir des questions préalables ?

CSE : Nous souhaitions savoir pourquoi le SESSAD n'est pas inclus dans les PPI¹ mais Charlène PINEAU nous a expliqué que son absence était due au fait qu'il ne faisait pas partie du CPOM² avant la fusion.

DAF : En effet, les PPI suivaient l'ancien CPOM signé avant la fusion.

CSE : Pouvez-vous nous rappeler ce qu'est un PPI ?

DAF : Le PPI est le plan pluriannuel d'investissement.

CSE : Pourquoi les comptes sont-ils consolidés ?

DAF : Les comptes consolidés résultent de la clôture des comptes de chaque établissement indépendamment les uns des autres. Nous obtenons ainsi les résultats de chaque établissement que nous consolidons ensuite pour obtenir les comptes de l'ADAPEI 07 qui comprend plusieurs établissements qui disposent du même numéro SIREN. Par ailleurs, nous avons obligation de déposer les comptes consolidés ainsi que les ERRD³ et les EPRD⁴ pour nos financeurs, l'ARS et le Conseil départemental. Les comptes consolidés sont établis avec l'aide d'un expert-comptable et contrôlés par un Commissaire aux comptes qui se déplace cinq jours sur site afin de vérifier la bonne tenue des comptes. Ces comptes consolidés sont ensuite présentés en assemblée générale et votés.

Je vais vous présenter le rapport des comptes que je présente lors de l'assemblée générale.

Il existe deux niveaux de résultats : les résultats administratifs et les résultats comptables. Les résultats administratifs concernent les résultats qui doivent être déposés auprès des financeurs de l'ADAPEI 07. Ces résultats administratifs ne prennent pas en compte les provisions des congés payés. Par ailleurs la provision pour les indemnités de départ à la retraite est calculée à raison d'un cinquième de l'indemnité totale dès lors qu'un collaborateur arrive à cinq ans de son départ à la retraite dans le cas du résultat administratif. En revanche, selon les normes françaises et les résultats comptables, les indemnités de départ à la retraite sont calculées tout au long de la carrière d'un salarié. La durée d'amortissement entre elle aussi en compte. En effet, nous pouvons décider d'ouvrir un foyer et de l'amortir sur cinquante ans. Par conséquent, la charge du foyer sera comptabilisée dans les résultats durant cinquante ans. Pour les résultats consolidés, nous prenons en compte les normes comptables françaises mais nous sommes obligés de réaliser une comptabilité administrative pour les financeurs.

Les résultats administratifs du secteur enfance au titre de l'année 2023 sont positifs. En revanche, le secteur habitat est en déficit à hauteur de 192.674 euros, de même que le secteur Service et Développement à raison de 179.514 euros. Sur la partie sociale, le secteur travail est en déficit à hauteur de 219.822 euros. Le Siège est quant à lui en positif avec un résultat

¹ Plan Pluriannuel d'Investissements

² Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

³ Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses

⁴ Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses

qui s'élève à 62.898 euros. Les résultats administratifs apparaissent par conséquent en forte dégradation au titre de l'exercice 2023. Cette dégradation est principalement due à l'inflation de l'énergie avec une explosion des prix du gaz et de l'électricité. L'Etat a toutefois aidé l'ADAPEI 07 à pallier cette inflation par le bouclier fiscal. Par ailleurs, ni l'ARS ni le Conseil Départemental n'ont apporté de dotation supplémentaire pour couvrir ces augmentations.

Le pôle enfance est en positif en raison de l'augmentation des dotations de l'ARS, de la maîtrise des coûts de l'énergie ainsi que de l'obtention d'un CNR de 60.000 euros « *établissement en difficulté* ».

CSE : Qu'est-ce qu'un CNR ?

DAF : CNR signifie Crédit Non Reconductible. C'est une aide unique de l'ARS, non reconductible l'année suivante.

Le pôle habitat est en déficit en raison de la hausse des coûts de l'énergie, des arrêts maladie et des remplacements ainsi que du faible taux d'occupation du SAJ Les Coquelicots.

Les ESAT, le SESSAD et les IME sont financés par l'ARS et la dotation annuelle ne dépend pas du taux de présence des bénéficiaires. En revanche, le Conseil Départemental octroie un financement pour les foyers de vie, les foyers d'hébergement, les SAJ et les SAVS qui dépend du taux de présence des bénéficiaires.

CSE : Quelle est la moyenne de remplissage pour que le résultat soit à l'équilibre ?

DAF : Lors de la signature d'un CPOM, un taux d'occupation est signé en accord avec les financeurs. Les bénéficiaires doivent être présents 82% du temps au SAJ Les Coquelicots. Le taux dépend des établissements et prend en compte les week-ends et les sorties.

Auparavant, le secteur habitat a toujours été en positif car les bénéficiaires étaient davantage présents que ce qui avait été conventionné en raison de leur manque de mobilité. Par conséquent, nous enregistrons plus de présences. La tendance s'inverse depuis l'effet COVID qui a permis aux bénéficiaires de se rendre compte des bienfaits des retours en famille et de la vie en extérieur.

CSE : Par qui est financé l'EDB⁵ ?

DAF : L'EDB est financé par le département.

CSE : Pourquoi un dépassement est constaté sur le budget de la masse salariale ?

DAF : Plusieurs arrêts maladie sont constatés sur le pôle habitat et les salariés sont remplacés. Par conséquent, l'augmentation est due au complément de salaire du salarié arrêté et au salaire du remplaçant.

CSE : L'EDB enregistre peu d'arrêts maladie.

DAF : En revanche, nous dénombrons de nombreux d'intérimaires à l'EDB par le biais de la plateforme Medicoop.

CSE : Quelle est la solution pour réguler la situation financière des deux secteurs déficitaires ?

DAF : Il est nécessaire d'attendre les résultats globaux de l'ADAPEI 07. Ces déficits ne concernent que les résultats administratifs. En effet, au global, l'ADAPEI 07 réalise un résultat positif de 179.000 euros au titre de l'exercice 2023.

⁵ Etoile Du Berger.

Le résultat du pôle travail est meilleur que l'attendu grâce à la maîtrise des coûts de l'énergie et de l'augmentation de la dotation. Toutefois, un litige exceptionnel sur l'ESAT à venir détériore les résultats.

Le Siège a pour mission de gérer la trésorerie de l'ensemble des établissements. L'ARS et le Conseil Départemental envoient les dotations au Siège qui se charge ensuite de doter les différents établissements en fonction de leurs besoins. Si la dotation est momentanément supérieure aux charges, le Siège place cet argent et le fait fructifier. En 2023, les taux des placements ont augmenté pour atteindre environ 4% et cette augmentation a permis au Siège de réaliser des produits financiers qui ont généré un résultat positif. Cette situation reste exceptionnelle.

Le résultat administratif total pour les établissements médico-sociaux est en déficit à hauteur de 516.334 euros.

Ces résultats correspondent à ce que nous envoyons à l'ARS et au Conseil départemental.

CSE : L'ARS et le Conseil Départemental ne disposent-ils pas du résultat commercial ?

DAF : Ils disposent du résultat commercial des deux ESAT mais pas de l'entreprise adaptée.

L'IME Amitié affiche un résultat déficitaire à hauteur de 16.650 euros et l'IME Envol un résultat déficitaire de 29.430 euros.

Le FAM est déficitaire à hauteur de 16.623 euros. La partie hébergement est quant à elle positive à raison de 26.000 euros. Ce n'est pas le cas du foyer de vie qui est déficitaire à hauteur de 65.521 euros, au même titre que le foyer d'hébergement déficitaire à hauteur de 121.570 euros et le SAJ déficitaire à raison de 15.204 euros.

Pour le secteur Service et Développement, L'Etoile Du Berger est déficitaire à raison de 106.729 euros. Cet établissement a toujours été déficitaire en raison de son faible prix de journée et de son manque de financement. Le PCPE affiche un résultat négatif de 9.000 euros et le PR3A un résultat négatif de 38.000 euros. Les années précédentes, le PR3A affichait un résultat positif en raison de sa forte sollicitation. En 2023, le résultat est déficitaire puisque la Direction a décidé d'utiliser les fonds des années précédentes.

CSE : L'établissement EDB a-t-il déjà connu une période bénéficiaire ?

DAF : Depuis 2019, l'établissement a toujours été déficitaire. Il serait nécessaire de vérifier le cas des années précédentes.

DG : Pour rappel, l'EDB est arrivé en 2015.

CSE : D'importants travaux y ont été réalisés.

DAF : Les travaux ont résulté d'un sinistre.

CSE : Il est étrange de constater qu'un établissement soit toujours déficitaire.

DAF : Une loi est passée et exige la présence d'un gardien de nuit. Il a donc fallu réaliser de nouvelles embauches afin de pouvoir faire tourner des salariés sur cette fonction. Le Conseil Départemental ne nous a doté d'aucune dotation supplémentaire pour le financement du poste de gardien de nuit.

DG : Il nous manque en effet 30.000 euros.

DAF : Par ailleurs, il n'y a aucun poste de remplacement à l'EDB. Par conséquent, nous ne sommes pas financés pour le surcoût du remplacement.

Le SAJ Les Babelous est déficitaire à hauteur de 120.237 euros en raison du taux d'occupation de 67%.

Le SAVS est à l'équilibre.

Le SESSAD est bénéficiaire de 67.911 euros en sachant que les charges pour le nouvel établissement n'ont pas été comptabilisées en 2023, le chantier n'étant pas finalisé.

CSE : Savons-nous ce que le nouvel établissement représentera en termes de charges ?

DAF : Nous ne le savons pas encore.

CSE : Le résultat positif du SESSAD n'est-il pas aussi lié aux arrêts maladie non remplacés ?

DAF : Le résultat positif peut en effet être lié à ce phénomène.

L'UEMA est bénéficiaire de 34.269 euros. Par ailleurs, sept enfants y sont désormais accueillis.

La Communauté 360 est déficitaire de 10.884 euros.

L'ESAT avenir affiche un résultat social déficitaire de 147.889 euros et l'ESAT du Haut Vivarais est déficitaire également sur le résultat social à raison de 71.933 euros.

CSE : Les dotations de l'ARS sont-elles équivalentes aux places pour les ESAT ?

DAF : Oui, nous ne sommes pas sous dotés.

CSE : Qu'est-ce qui explique que l'ESAT Avenir soit si hautement déficitaire par rapport au à l'ESAT du Haut Vivarais ?

DAF : Nous avons une provision pour un contentieux avec un salarié ainsi que deux responsables de site dans la masse salariale de l'ESAT avenir social. Par ailleurs, l'augmentation des charges entre aussi en ligne de compte.

Les établissements commerciaux sont au nombre de quatre. L'ARS demande à ce que les résultats commerciaux des ESATs soient ajoutés au compte de l'ERRD.

Le résultat commercial de l'ESAT du Haut Vivarais est en déficit à hauteur de 95.000 euros. L'ESAT avenir commercial est bénéficiaire de 138.000 euros tout comme l'entreprise adaptée qui est bénéficiaire de 189.000 euros. L'organisme de formation qui comprend le dispositif Tremplin H'Pro est en déficit à hauteur de 11.642 euros.

Les résultats du pôle travail sont contrastés cette année en raison d'une baisse de l'activité et de l'augmentation du coût de l'énergie.

La baisse de l'activité de l'ESAT Haut Vivarais est estimée à 9,74% contre 4,9% pour l'ESAT avenir.

CSE : La baisse d'activité signifie-t-elle que la demande est en baisse ?

DAF : Nous réalisons moins de chiffre d'affaires. Nous avons notamment perdu des clients de l'ESAT Haut Vivarais notamment sur l'activité cuisine. Par ailleurs, les coûts des matières premières en cuisine ont considérablement augmenté sans pouvoir être imputé en totalité aux clients finaux (écoles, centre aérées...).

L'organisme de formation a connu des résultats positifs en 2021 et 2022 mais l'Etat ne subventionne plus le dispositif Tremplin H'Pro alors que nous avons encore un salarié sur ce dispositif. La charge est estimée à 11,6%.

CSE : Le Tremplin H'Pro disparaîtra-t-il bientôt ?

DAF : L'organisme de formation sera toujours présent mais il n'y aura plus de salarié ni de charges.

CSE : Sur quel établissement était affilié le salarié ?

DAF : Il était affilié au SAVS.

Le résultat comptable des établissements commerciaux s'élève à 320.000 euros, non imposables en notre qualité d'association. Nous ne payons d'impôts que sur les produits financiers.

Le résultat de l'association comprend les cotisations des personnes qui cotisent à l'ADAPEI 07, les subventions demandées aux Mairies et aux CCAS du département ainsi que l'opération associative brioche. En face se trouvent les charges liées aux frais de déplacement, aux frais de réception et aux événements. Le résultat de l'association est exceptionnel en 2023 et s'élève à 518.869 euros dont 119.786 euros correspondent à l'opération brioche contre 126.000 euros en 2022. En effet, le prix des brioches a augmenté, engendrant ainsi une baisse de la rentabilité. L'activité associative qui est habituellement déficitaire est bénéficiaire en 2023 à hauteur de 399.000 euros en raison de deux personnes qui ont inscrit l'ADAPEI 07 en qualité de bénéficiaire de leur assurance vie.

Nous remercions les deux personnes qui nous ont fait bénéficier de leur assurance vie, bien que les fonds ne soient pas à la main des établissements médico-sociaux. En effet, les dons sont à la main du Conseil d'Administration de l'association qui décide du fléchage de cet argent.

CSE : A-t-on une vision de la trésorerie de l'association ?

DAF : Nous avons effectivement une vision mais nous vous transmettons les comptes consolidés. L'association est systématiquement déficitaire dans son mode de fonctionnement sans l'opération brioche. L'association ne dispose pas de suffisamment de subventions et de cotisations pour couvrir les frais. En revanche, l'argent de l'opération brioche est mis en réserve afin que les établissements médico-sociaux puissent le solliciter en cas de projet de construction immobilière. A titre d'exemple, le SESSAD réalise des travaux et a reçu un montant de 500.000 euros.

CSE : Bénéficiez-vous régulièrement de don d'assurance vie ?

DAF : Depuis 2019, nous avons déjà obtenu 50.000 euros par ce biais.

Le résultat comptable est déficitaire à hauteur de 583.000 euros. A ce résultat comptable, nous ajoutons les deux budgets commerciaux des ESAT, l'Entreprise Adaptée et l'organisme de formation pour un montant de 320.000 euros. Nous ajoutons ensuite le résultat comptable de l'association de 518.000 euros, les provisions indemnités de fin de carrière et le retraitement des amortissements qui représentent 75.000 euros de charges supplémentaires. A la suite de cette opération, nous obtenons le résultat consolidé qui s'élève à 179.384 euros.

De telles pertes peuvent être assumées durant quelques années mais à terme, des difficultés peuvent se faire ressentir. A ce stade, l'association n'a pas de difficultés de trésorerie.

CSE : Que se passe-t-il pour les établissements déficitaires depuis de longues années comme l'EDB ?

DAF : Les autres établissements participent à son financement. En revanche si l'EDB était seul, il connaîtrait forcément une fermeture.

DG : Les déficits structurels résultent d'un problème de financement à hauteur des charges réelles de l'établissement. Un plan de retour à l'équilibre peut être imposé par les autorités mais il n'a pas encore été imposé car le résultat du CPOM est positif.

Des décisions devront être prises à un moment donné afin que le CPOM ne soit pas entraîné dans les difficultés.

CSE : Pourquoi les GEM n'apparaissent-ils pas ?

DAF : Les GEM sont gérés par une association propre. L'ADAPEI leur apporte d'une aide que nous leur facturons. Pour l'ADAPEI, cette prestation est un produit dans le budget du siège.

Le résultat consolidé de l'exercice 2023 a été divisé par 4,6 par rapport à celui de 2022.

DG : Cette diminution est due au fait que nos établissements ne sont plus financés à hauteur de leurs charges réelles.

DAF : L'association met en réserve la partie qui correspond à l'opération brioche et le reste est mis en report à nouveau. Les ESMS et le Siège disposent de réserves de compensation qui permettent de compenser les éventuelles difficultés futures. Le SESSAD qui réalise des résultats et qui a des projets d'investissement est ajouté dans la réserve d'investissement. Les commerciaux sont mis en report à nouveau afin de financer les années futures.

Le bilan prend en compte l'ensemble des résultats des années d'exploitation de l'ADAPEI depuis qu'elle existe. Depuis le début de son activité, l'association a financé des immobilisations pour 13 millions d'euros. Le stock, principalement concentré aux ESAT, représente 187.000 euros. La trésorerie totale représente 10 868 279€.

L'actif du bilan présente la composition du patrimoine de l'association, soit l'affectation de ses ressources, classées par ordre de liquidité. Le patrimoine est à 40% en liquide et 60% en immobilisé. Dans les immobilisations, nous retrouvons des contrats de capitalisation pour 13%.

CSE : Y-a-t-il des placements de type actionnariat ?

DAF : Il n'y a aucun placement risqué. Nous nous contentons de gérer la trésorerie « en bon père de famille ».

Les fonds propres représentent 72% des ressources de financement de l'association contre 11% pour les emprunts.

CSE : Que signifient les provisions pour risques et charges ?

DAF : Les provisions pour risques et charges comprennent les provisions congés payés, les provisions contentieux et les indemnités retraite.

Les immobilisations nettes comprennent l'immobilier, les tables, les véhicules, etc. Elles regroupent ainsi tous les achats qui ont une durée de vie supérieure à un an et qui ont une valeur supérieure à 500 euros.

Les constructions représentent 6 millions d'euros des immobilisations contre 2 millions d'euros pour le matériel et l'outillage et 311.000 euros pour les terrains.

Par ailleurs, l'immobilisation corporelle en cours représente les chantiers non finalisés pour 1,3 million d'euros.

CSE : Un nouveau CPOM sera-t-il présenté au titre de l'année 2024 intégrant l'EAM et l'EHPAD d'Antraigues ?

DAF : Nous avons rendez-vous avec l'ARS et le Conseil départemental début juillet 2024 à ce sujet.

En 2024, nous allons réaliser un résultat très négatif en raison de la montée continue de l'inflation et de l'effet GVT⁶. En effet, dans nos établissements, l'ensemble des salaires évolue mécaniquement sur une grille avec l'ancienneté sans augmentation de nos dotations pour financer ces augmentations.

DG : Par ailleurs, l'étude des comptes réalisée par le Cabinet SECAFI représentera une charge pouvant aller jusqu'à 50.000 euros. Cette charge n'a pas été comptabilisée au budget prévisionnel 2024 et contribuera à aggraver le déficit.

DAF : Le budget prévisionnel 2023 était de 816.874 euros et sera de 957.000 euros en 2024 en raison de l'augmentation de la valeur du point de la masse salariale.

CSE : Quel est le déficit prévu pour le FAM et l'EHPAD d'Antraigues-Sur-Volane ?

DG : Le déficit sera moins grave que ce qui avait été prévisionné puisque l'ARS financera les établissements à hauteur de sa dotation globale complète.

CSE : Quelles sont les perspectives pour couvrir les déficits chroniques des établissements ?

DG : Nous espérons une augmentation de la dotation de l'ARS. L'urgence actuelle concerne les IME qui disposent d'un financement inférieur à nos besoins et à nos charges réelles. L'ESAT est aussi une urgence puisqu'il apparaît nécessaire de recommercialiser ces établissements.

J'attire votre attention sur le fait que le SEGUR pour tous arrive avec un effet rétroactif au 1er janvier 2024 et qui se répercutera sur nos budgets à raison d'environ 90.000 euros.

CSE : Le SEGUR est-il financé ?

DAF : Il est financé en décalage. Nous réalisons une avance de trésorerie et nous provisionnons une dotation à recevoir pour le SEGUR.

DG : De nouvelles charges se confirment également sur le budget de fonctionnement de l'IME Amitié. Par ailleurs, nous prévoyons un double financement du poste de chef de service, pour 66.000 euros par an.

Les divers aléas rencontrés justifient également l'écart entre le budget prévisionnel et le budget réalisé.

CSE : Y-a-t-il un projet de Direction unique sur les établissements du secteur enfance ?

DG : Les périmètres de Direction devront être revus avant le prochain CPOM, en 2027.

Fin de séance à 11 heures 38.

Lhuillier Andéol secrétaire adjoint CSE



⁶ Glissement Vieillesse Technicité